



L'impact du périmètre bocager dans le village de Guiè, au Burkina Faso, ou comment en vingt ans cette terre aride a trouvé une nouvelle fertilité.

Quels droits et dispositifs pour favoriser des terres agroécologiques ?

L'expérience de périmètres bocagers au Burkina Faso et l'aménagement de blocs agroécologiques au sud de Madagascar visent un changement d'échelle de la transition agroécologique. Retour sur les questions centrales du foncier et de la gestion des terres qui ont émergé lors de ces initiatives.

Ces dernières années, plusieurs projets de soutien à la transition agroécologique ont été déployés dans l'espace CEDEAO. Au Burkina Faso, la nomination d'un correspondant national agroécologie au sein du Ministère de l'Agriculture et l'adoption de la stratégie de développement de l'agroécologie 2023 – 2027 ont été des premiers signes encourageants. Mais l'accès aux terres agricoles et la sécurisation des droits des paysans restent un frein déterminant: la région fait face à une pression démographique (+3 % par an), l'accaparement des terres augmente à travers la promotion de l'agrobusiness, et la pluralité des normes de propriété autour du foncier (coexistence du droit coutumier¹ et de la réorganisation agraire et foncière) constituent des obstacles majeurs à la promotion de l'intensification agroécologique. Dans ce contexte, quels droits et/ou dispositifs peuvent favoriser une transition agroécologique? Pour contribuer à cette réflexion, nous nous référons d'une part à une initiative développée au Burkina Faso par l'ONG Terre verte depuis 1989 et dont le Gret a conduit l'évaluation de 2019 à 2022 et, d'autre part, à une expérience conduite par le Gret et ses partenaires (CTAS, GSDM) au sud de Madagascar sur le développement de blocs agroécologiques.

En zone sahélienne, l'ONG Terre verte développe le bocage sahélien agroécologique à travers la mise en commun de terres dégradées en vue de leur aménagement. Le modèle conjugue un investissement à long terme dans l'écosystème et une protection des cultures et des résidus de la divagation des animaux. Développé depuis 1989 dans le seul village de Guiè dans la région du plateau central, le modèle est aujourd'hui mis en œuvre dans trois autres régions du Burkina (Nord, Centre Nord et à l'Est). Une initiative de bocage est développée au Niger mais les démarches d'aménagement ne sont pas totalement similaires.

Le périmètre bocager est ici une mise en commun des terres dégradées sur des superficies de plus de 100 ha afin de faire des économies d'échelle sur les coûts d'aménagement. Les propriétaires terriens, selon le droit coutumier, se regroupent en groupement foncier afin de fixer le parcellaire et apporter des améliorations environnementales. Le principe de l'aménagement est d'économiser l'eau de pluie, de ralentir son écoulement et de favoriser son infiltration, de reconstituer la santé des sols en apportant de la fumure organique et de protéger les cultures contre la divagation des animaux à l'aide d'une haie vive et

d'un grillage. À l'issue de l'aménagement, l'ensemble des membres reçoit le même nombre de parcelles dans le périmètre, quel que soit le nombre d'hectares apporté au départ par la famille. Le groupement foncier s'occupe de l'entretien des clôtures et des communs sous la supervision des techniciens de l'association.

Des sols sécurisés et régénérés

En termes de résultats, ce système de copropriété informelle (pas de document administratif ni pour le groupement, ni pour les agriculteurs individuels) instauré dans les périmètres agroécologiques a constitué un facteur favorable de sécurisation des terres car la parcelle aménagée est attribuée à une personne physique. Il permet en effet de préserver les terres des agriculteurs bénéficiaires de la spéculation foncière, car un producteur disposant de parcelles dans le périmètre bocager ne peut décider de la vente de ses parcelles sans le consentement de tout le groupement foncier.

Dans le contexte sahélien, ces périmètres bocagers ont permis la récupération des sols dégradés et l'amélioration globale de la santé

¹ Quand le foncier et les ressources sont gérées par une grande famille selon ce droit.

des sols. Les rendements agricoles y ont significativement augmenté (+10 à +70 %²). La protection contre la divagation des animaux a aussi permis de semer plus tôt et/ou de récolter plus tard les différentes cultures sans nécessiter un gardiennage et sans risque de destruction, et d'augmenter par ailleurs la production fourragère pour le groupement foncier ou des agriculteurs du village qui en font la demande aux agriculteurs membres du groupement foncier.

Du point de vue social, cette pratique constitue une innovation: la mise en œuvre des périmètres bocagers a été réalisée à la suite d'une consultation des populations, les familles ont pu se concerter sur le choix des terres et la gestion des périmètres a été menée de façon collective. Pour autant, certains facteurs liés à la question du foncier fragilisent parfois le sentiment d'appropriation - et donc l'engagement sur le long terme - des agriculteurs.

Des groupements qui peuvent aussi diviser

Les agriculteurs ont ainsi parfois du mal à s'entendre. Mobiliser 100 ha pour l'aménagement implique l'accord de plusieurs familles, et certaines se sont rétractées au cours du processus de négociation. Au sein d'une même famille, certains membres se sont également opposés au processus d'aménagement. Dans certains villages, certains chefs coutumiers se sont opposés aux aménagements, même s'ils étaient souhaités par les familles d'agriculteurs. En cas de mésentente, le processus peut donc prendre plusieurs années, voire des décennies, et le périmètre n'est finalement pas exploité si les différends fonciers ne sont pas résolus.

Quand les agriculteurs ne disposent pas de titres de propriété, la question du foncier ne

CES PÉRIMÈTRES BOCAGERS ONT PERMIS DE RÉCUPÉRER LES SOLS DÉGRADÉS, LES RENDEMENTS AGRICOLES ONT AUGMENTÉ DE 10 À 70 %.

repose que sur des accords informels car ce groupement foncier n'est pas formellement reconnu, ce qui génère des craintes sur le long terme, la loi sur le foncier au Burkina Faso ne prenant pas en compte ce type de copropriété. Autre point soulevé, les intérêts et droits traditionnels des non-bénéficiaires ne sont pas toujours pris en considération. Le fait d'inscrire le nom de l'aîné d'une lignée sur une parcelle ne fait pas de tous ses dépendants des bénéficiaires de parcelles aménagées, ce qui peut être une source de conflits. D'une manière générale, Terre Verte a choisi de renforcer la phase d'intermédiation sociale impliquant les leaders religieux et coutumiers afin qu'ils puissent assurer la gestion des conflits. L'organisation a également mieux pris en compte les spécificités de certaines zones d'interventions ainsi que le droit des absents, comme les éleveurs peulhs, qui n'avaient pas été associés aux concertations dans les processus d'aménagement. La responsabilisation des communautés, l'implication des pouvoirs locaux, la concertation multi-acteurs sont autant de leviers à actionner pour limiter les conflits autour de l'initiative.

Autres terres, autres défis

À Madagascar, le Gret et le CTAS font la promotion de pratiques agroécologiques à travers notamment la vulgarisation du pois d'angole (*Cajanus cajan*) en brise-vent pour protéger les cultures des phénomènes climatiques complexes qui caractérisent le sud du pays. Les expériences paysannes montrent que pour une bonne optimisation du dispositif, il faut prévoir 15 mètres d'intervalle entre chaque brise-vent. Cela implique d'avoir une grande superficie par agriculteur, car contrairement au processus de mise en commun des terres, la mise en place des pratiques promues est laissée à l'initiative de chaque agriculteur. Or, dans la région, la surface moyenne par actif est inférieure à 0,5 ha et la pression démographique fait que cette surface se réduit de génération en génération. Ainsi, les petits agriculteurs peinent à profiter de tous les avantages de ces pratiques agroécologiques en termes de surplus et de protection des cultures.

Au regard de ces deux expériences, on observe qu'il est intéressant de passer à un niveau d'échelle plus grand que la seule exploitation agricole pour la mise en œuvre de solutions agroécologiques, grâce à des regroupements de parcelles pour tenter de sécuriser le foncier agricole, mais que cela implique de nouveaux outils de sécurisation pour le collectif et les individus. Cela suppose notamment de nouveaux accords socio-fonciers entre les ayants droit impliquant une médiation et l'écoute des contraintes propres à chaque territoire/communauté. Cela implique aussi la prise en compte de ces nouvelles pratiques dans les processus de réformes agraires et foncières en vue de mieux sécuriser les terres agricoles au profit du collectif et des petits producteurs. ■

Manéré Ouedraogo



Ingénieur du développement rural, expert technique Agroécologie et filières en Afrique de l'Ouest, Gret Burkina Faso.

EN SAVOIR PLUS :

Stratégie de développement de l'agroécologie dans le grand sud malgache, retour d'expériences autour des blocs agroécologiques. Éditions du Gret. 2020
L'expérience des périmètres bocagers de Guié et Douré, note de capitalisation Gret 2022.



Brise-vent de pois d'angole (*Cajanus cajan*) pour protéger les cultures à Madagascar.

² Ouedraogo et Levard, 2023 - www.gret.org